



ELI-Agronomie
Th. Walot, mars 2016
thierry.walot@uclouvain.be - 0476/792117

Projet "Mille feuilles » (projet GAL Culturalité/Faune et Biotopes)

Exposé d' A. Delalieux – Faune et Biotopes, présentation du 22/03/2016, LLN.

On peut retrouver les projets évoqués sur le site des deux institutions :

<http://www.culturalite.be/millefeuilles> ou http://www.faune-biotope.org/habitats_habitats-agricoles_mille-feuilles.htm

A retenir :

- Le projet dure trois ans, objectif 500 buisson plantés d'ici 2019, réalisation test exécutée: une trentaine; autres objectifs: sensibilisation, moments d'échange pour favoriser le dialogue agriculteurs/monde rural dont public et écoles sur les thèmes biodiversité-agriculture; + inventaires cynégétiques et ornithologiques ;
- Le projet propose gratuitement un "kit de plantation de buissons" dans et en bordure de champs (haies éventuellement), à base de quelques essences d'arbustes indigènes (2m2 par buisson, 10plants, paillage, piquets pour marquer la zone); Sur terrain public ou privé (talus communaux,...) ;
- La plantation peut être faite par le bénéficiaire ET le projet "mille feuilles" peut se charger de trouver un partenaire local qui prend le travail en charge si l'agriculteur ne le peut/souhaite pas (chasseur, école, ...); idem pour l'entretien;
- Le bénéficiaire signe une "charte" par laquelle il s'engage à conserver les buissons au moins 10 ans;
- Le projet agit sur les communes du GAL (Perwez, Incourt, Ramilies, Orp-Jauche et Hélécines);
- Dans ces communes des zones prioritaires ont été isolées (zones avec présence de la perdrix et du bruant proyer - « espèces parapluies" du projet »);
- **Le projet fait appel aux conseillers MAEC pour susciter des plantations dans le cadre des bandes aménagées et "compléter des bandes aménagées en place ou en projet";**

- Les plantations se font uniquement "en champ" (éloignement 100 à 200m min des habitations et bois) avec une valeur guide comme objectif de 5 à 10 buissons pour 10ha.

Commentaires

- Excellente perspective dans la bonne direction même si hors cas des implantations sur bandes aménagées et peut-être terrains publics on peut être inquiet sur la survie des buissons (cf traitements herbicides et autres travaux notamment par entreprises) ;
- La synergie avec l'action des conseillers MAEC est à développer et systématiser. Qu'en est-il au-delà de « l'appel » de Mille-Feuilles côté NAW ?
- Une attention particulière à l'entretien des buissons pour les maintenir à 2 ou 3m de haut devra être apportée. Il faudra donc trouver le moyen de les (faire) recéper tous les 5 ou 10 ans pour maintenir de vrais buissons touffus et bas à l'emprise limitée. Le choix des essences pourra sans doute être affiné/adapté/restreint en ce sens dans une réflexion spécifique sur les bandes aménagées (cf test grandeurs nature avec des buissons à base de ronciers, rosiers des chiens et cassis à Perwez).